



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Henri de Navarre
YERVILLE

Yerville le 8 septembre 2023

REGLEMENT DE CONSULTATION

Suite à désistement du centre d'hébergement, la consultation est relancée dans un délai écourté.

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COLLEGE HENRI DE NAVARRE

745 ROUTE DE VEULES – 76760 YERVILLE

Siret : 19761951300025- Tel : 02 35 95 99 80

Représenté par : Monsieur David CAPPOEN, principal

Pouvoir adjudicateur : Monsieur David CAPPOEN, principal

Contact : Madame Christelle LAFOSSE adjointe-gestionnaire

Comptable assignataire : Madame Brigitte LOYAL-OSER

Article 2 – Nature du marché

Marché à Procédure Adaptée « Voyages et sorties scolaires facultatives » en application du Code des marchés publics, dispositions de l'article 4 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-361 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Cette MAPA concerne une dépense qui sera engagée au titre de l'exercice 2024.

Article 3 – Objet du marché

Le marché a pour objet la réalisation des prestations de transport, hébergement en pension complète, prestations et assurance durant le **Séjour au Ski**.

- **Lot 1 : Hébergement en pension complète + prestations**
- **Lot 2 : Identique au lot précédent avec en option supplémentaire : le transport**

Personne responsable du suivi et exécution du présent marché :

- **Sur le plan pédagogique :**
Juanito VILLARD Professeur EPS - Courriel : juanito-francis.villard@ac-normandie.fr@ac-normandie.fr
- **Sur le plan financier :**
Christelle LAFOSSE - Adjoint-gestionnaire– Courriel : int.0761951h@ac-normandie.fr

Objectif pédagogique

- ❖ Découvrir l'activité ski alpin en milieu naturel avec des élèves motivés, sportifs, volontaires et dynamiser l'adhésion sur le long terme à l'UNSS.
- ❖ Etudier les mécanismes des remontes pentes avec les différents systèmes à l'aide de la technologie
- ❖ Ecrire un journal sous forme d' «ateliers », publier des photos et un journal de bord via Arsene pour contribuer à « parler de soi » en relation avec l'autobiographie au programme de 3e .

Article 4 – Modalités d'organisation des prestations

- **Période :** du 21 au 26 janvier 2024
- **Emplacement :** domaine skiable avec neige garanti > 1600m altitude
- **Durée :** Séjour de 6 jours et 5 nuits (retour le 7^e jour au matin)
 - Départ le Dimanche matin
 - Arrivée sur le centre le dimanche fin de journée pour préparer les équipements de ski
 - Le dîner d'arrivée du jour 1
 - Départ du centre le vendredi soir pour un retour au collège le samedi matin.
- **Nombre prévisionnel maximum d'élèves :** 49 élèves, classes de 4^e et 3^e licenciés UNSS en priorité
- **Nombre maximum d'accompagnateurs :** 6
- **Mode de transport :** autocar
- Déplacement durant le séjour en autocar, navette (selon possibilités)
- **Hébergement souhaité :** En pension complète 6j/5 nuits
- **Chauffeur :** 1 (sur place, prise en charge pension complète et hébergement)
- **Forfait de remontées mécaniques** sur les 5 jours sur le domaine skiable
- **Locations de matériels de skis alpins et des casques pour les 5 jours**
- **1 Moniteur de ski** pendant 4 jours, option : 5 jours
- **L'assurance garantie-annulation-voyage**
- **Proposition d'activités ou de rencontres, visites en lien avec le milieu montagnard**
- **Proposition d'animation en soirée ou repas avec spécialités montagnardes**

L'offre devra tenir compte des régimes et ou allergies alimentaires éventuelles.

Aucune régie d'avance ne doit être remise à l'enseignant.

Article 4 – Prix proposé

Le tarif proposé doit être ferme et unitaire, ne subissant aucune variation. Il doit détailler le tarif pour les élèves et le tarif pour les accompagnateurs.

Les devis ne devront pas faire apparaître de gratuité pour les accompagnateurs et les coûts devront être accompagnés du document ci-dessous, datés et signés.

Le prix du séjour devra comprendre :

- le transport en autocar grand tourisme, les péages et frais de parking / les transports sur place
- l'hébergement et les repas
- l'assurance annulation pour les élèves
- les prix sont fermes pour la durée du marché
- les prix comprennent tous les frais inhérents à la prestation (aucun prix «à partir de» ne sera accepté).

Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Des acomptes pourront être versés.

Dans la mesure du possible, l'offre doit prévoir une prestation « tout compris » afin de limiter au maximum les frais que les participants auront à engager eux-mêmes sur place. Dans le cas où certaines dépenses resteraient néanmoins à leur charge, l'offre doit en dresser une liste précise (repas, forfait ski et remontées, prestations, visites guidées ou autres).

L'offre doit prévoir une assurance annulation et rapatriement individuelle et complète. Les risques attentat et épidémique doivent être compris dans cette assurance. L'assurance doit prévoir l'annulation du groupe également : garantir le remboursement des sommes versées (hors cout de l'assurance) en cas d'interdiction écrite de tout séjour scolaire par le Ministère de l'Education Nationale ou toute autre autorité administrative dont la décision s'impose aux chefs d'établissement.

Article 5 – Assurance du candidat

Les candidats doivent justifier d'une assurance, tous risques, contractée auprès d'une compagnie agréée, les garantissant contre tous les dommages aux personnes et aux biens liés à l'exécution de la prestation.

Cette assurance devra notamment couvrir la garantie responsabilité civile et individuelle, l'assistance rapatriement et la perte de bagages.

En cas d'existence d'une franchise, cette dernière est à la charge intégrale du candidat.

Article 6 – Contenu, présentation et date limite d'envoi des offres

Présentation des offres : l'ensemble des prestations proposées devra répondre aux dispositions légales en vigueur, notamment au regard du code du tourisme et du code des marchés publics.

Contenu des offres : les offres devront prendre la forme d'un devis détaillé, présentant un descriptif précis des différentes prestations :

- Transports (équipement de l'autocar) pour le lot 2
- Hébergement (mode d'hébergement, lieu, nombre d'élèves par chambre, regroupement des chambres)
- Forfait remontées mécaniques, équipement, moniteur, Prestations

L'acte d'engagement en pièce jointe, dument signé par le candidat, sera joint au devis.

Date limite d'envoi des offres : au plus tard le **18 SEPTEMBRE 2023**

Dépôt des offres sur la plateforme AJI et/ou par mail à l'adresse : int.0761951h@ac-normandie.fr

Renseignements auprès du service gestionnaire : int.0761951h@ac-normandie.fr (Mme LAFOSSE Christelle).

Les offres seront examinées en commission d'appel d'offres (professeur référent du projet, chef d'établissement, adjoint gestionnaire) Les offres seront classées en fonction des critères retenus.

L'offre retenue sera proposée au conseil d'administration.

Article 7 – Critères utilisés pour la sélection des offres

Qualité des prestations (notamment transport et hébergement) : 30 %

Intérêt sportif, culturel et pédagogique des prestations et activités proposées : 30 %

Prix : 40 %

Article 8 – Validité des offres

Les candidats sont tenus par leurs offres à compter de la date limite de dépôt des offres et jusqu'au paiement du solde.

Article 9 – Notification et conclusion du marché

La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site AJI vaudra notification du marché au candidat retenu.

Sous réserve d'acceptation par le conseil d'administration et les autorités de contrôle, un bon de commande pour réservation valant notification sera transmis dans un délai de 4 à 6 semaines au candidat retenu.

Le présent marché sera ensuite conclu par la signature d'un contrat entre l'établissement et le voyagiste. Le contrat est à adresser impérativement au service Gestion du collège de Yerville, pour signature.

Article 10 – Modalités de paiement

Le règlement sera effectué par mandats administratifs sous 30 jours après réception des factures.

Des acomptes pourront être versés sur présentation d'une facture déposée sur Chorus Pro :

Les factures devront comporter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le numéro Siret
- La référence au présent marché,
- La référence du contrat,
- La date,
- Le nom et adresse du collège Henri de Navarre
- Le numéro de compte bancaire/postal du titulaire accompagné d'un RIB-IBAN

Le Principal

David CAPPOEN